



**Investissements d'avenir**  
**Action : « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A) »**  
**Cahier des charges de l'appel à projets**  
**Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe**

La loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 prévoit une dotation de 120 M€ affectée à l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » (P3A). Au sein de cette dotation, **20 M€** au maximum sont consacrés au présent appel à projets.

<b>Calendrier</b>	Clôture intermédiaire 1 : 31 juillet 2015
	Clôture intermédiaire 2 : 31 octobre 2015
	Clôture finale : 29 janvier 2016
<b>Porteurs de projets</b>	Entreprises d'abattage, de découpe et de transformation de viandes de boucherie et de volailles et de lagomorphes
	Equipementiers et constructeurs
	Organismes de recherche, instituts techniques agricoles et agro-industriels et centres techniques
	Projets collaboratifs visant au développement d'équipements/outils et de produits innovants
<b>Nature des projets</b>	<b>Moderniser les outils</b> d'abattage, de désossage et de découpe des viandes <b>pour renforcer la compétitivité et la productivité des entreprises</b>
	<b>Développer des équipements/outils non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant</b>
	<b>Minimiser les impacts environnementaux</b> dans les procédés de production
<b>Soutien apporté par l'État aux projets</b>	<b>30%</b> de l'assiette éligible (pour les grandes entreprises, prévoir des taux inférieurs) sous forme de subvention avec retours
<b>Articulation avec d'autres financements publics</b>	Prêts verts du PIA (opérés par Bpifrance)
	Prêts robotiques du PIA (opérés par Bpifrance)
	FEADER et financement des collectivités territoriales
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Montant minimum 1.000.000 €</b>
<b>Critères d'éligibilité et de sélection des projets</b>	Avoir une thématique qui correspond à un des objectifs issus des réflexions stratégiques sur les perspectives des filières à l'horizon 2025 mentionnés à l'article 2 et être en cohérence avec la stratégie définie par la Commission Interrégionale des abattoirs
<b>Contact et informations</b>	Laurence Fouque <i>laurence.fouque@franceagrimer.fr</i> – 01 73 30 31 51 Clément Jaubertie <i>clement.jaubertie@franceagrimer.fr</i> – 01 73 30 22 05
	DRAAF, DIRECCTE
	<a href="http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/P3A-Reconquete-de-la-competitivite-des-outils-d-abattage-et-de-decoupe">http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/P3A-Reconquete-de-la-competitivite-des-outils-d-abattage-et-de-decoupe</a>